Assemblée des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction

29 novembre 2013
Français
Original: anglais

Treizième Assemblée
Genève, 2-5 décembre 2013
Point 11 e) i) de l'ordre du jour provisoire
Rapport sur les activités, le fonctionnement et le financement de l'Unité d'appui à l'application et présentation d'un plan de travail et d'un budget pour les activités de l'Unité en 2014

Rapport intérimaire sur les activités, le fonctionnement et le financement de l'Unité d'appui à l'application en 2013 et rapport financier préliminaire pour 2013

Document soumis par le Directeur de l'Unité d'appui à l'application de la Convention*

Rappel des faits

1. À la dixième Assemblée des États parties, les États parties ont validé et adopté la Directive émanant des États parties à l'intention de l'Unité d'appui à l'application, aux termes de laquelle l'Unité doit «rendre compte par écrit et par oral [de ses] activités, [de son] fonctionnement et [de ses] finances à chaque assemblée des États parties ou conférence d'examen, ainsi qu'aux réunions informelles se tenant au titre de la Convention, le cas échéant». La Directive prévoit également qu'«un rapport financier annuel qui a fait l'objet d'un audit» pour l'année écoulée et «un rapport financier annuel préliminaire» pour l'année en cours doivent être soumis par l'Unité au Comité de coordination, puis à chaque assemblée des États parties ou conférence d'examen, pour approbation.

2. À la douzième Assemblée des États parties, les États parties ont adopté le plan de travail et le budget de l'Unité d'appui à l'application pour 2013.

* Document soumis après la date prévue, sans être édité, dès qu'il a été reçu par le secrétariat de l'Unité d'appui à l'application de la Convention.

Rapport

«Préparer, faciliter et mener les activités de suivi des réunions formelles et informelles tenues au titre de la Convention, y compris les assemblées des États parties, les conférences d'examen, les conférences d'amendement, les réunions intersessions, ainsi que les réunions des comités permanents, du Comité de coordination et du Groupe d'analyse des demandes de prorogation au titre de l'article 5»

«Fournir des services d'appui fonctionnels et autres services au Président, au Président désigné, aux Coprésidents et aux Corapporteurs dans le cadre de leurs travaux relatifs à toutes ces réunions»

3. L'Unité d'appui à l'application a préparé, facilité et mené des activités de suivi relatives à huit réunions du Comité de coordination. À la première réunion en 2013, elle a assuré une séance d'information détaillée à l'intention des participants du Comité de coordination, ce qui a permis de bien préparer les Coprésidents à s'acquitter de leurs responsabilités en 2013.

4. L'Unité d'appui à l'application s'est réunie à de nombreuses reprises avec des groupes de Coprésidents afin de les aider et de les conseiller dans le cadre des travaux préparatoires des réunions de mai des Comités permanents et sur les activités pouvant être entreprises tout au long de l'année. L'Unité a dispensé ponctuellement des conseils aux Coprésidents s'agissant du suivi de décisions précises à la douzième Assemblée des États parties, et les a aidés à préparer les documents de synthèse et à rédiger des lettres personnalisées adressées à certains États parties pour les inciter à participer aux réunions des Comités permanents devant se tenir du 27 au 30 mai.

5. L'Unité d'appui à l'application a rassemblé et diffusé le programme et les lettres des Coprésidents pour les réunions des Comités permanents se tenant du 27 au 30 mai. Elle a assuré un suivi en diffusant des documents de fond complémentaires. Au total, 94 États, un grand nombre d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales et 464 représentants se sont inscrits pour participer à ces réunions.

6. L'Unité d'appui à l'application a aidé les Coprésidents du Comité permanent sur le déminage à organiser des réunions bilatérales avec de nombreux États parties engagés dans le processus d'application de l'article 5, avant les réunions des Comités permanents prévues du 27 au 30 mai. Ces efforts ont notamment permis à un grand nombre de ces États parties de fournir dans les mises à jour qu'ils ont communiquées au Comité permanent des informations sur la mise en œuvre de l'article 5 en plus grand nombre et de meilleure qualité que les renseignements figurant dans leurs communications officielles adressées au dépositaire.

7. L'Unité d'appui à l'application a fourni un appui aux Coprésidents du Comité permanent sur les ressources, la coopération et l'assistance lors d'une séance d'information sur les activités des Coprésidents, organisée à l'intention de toutes les délégations, ainsi qu'en organisant le Colloque de Bangkok de juin 2013 sur la coopération et l'assistance et en y participant (les frais de participation de l'Unité d'appui à l'application et les autres coûts liés au Colloque ont été couverts par des fonds supplémentaires fournis par l'Australie).

8. L'Unité d'appui à l'application a également fourni un appui aux Coprésidents du Comité permanent sur les ressources, la coopération et l'assistance en assurant l'entretien de la plate-forme de partenariat dédiée à l'échange d'informations. À ce jour, neuf États parties ont fourni des informations sur les ressources financières ou les compétences et l'équipement disponibles ou les expériences utiles.

9. L'Unité d'appui à l'application a aidé les Coprésidents du Comité permanent sur l'assistance aux victimes, notamment en organisant un atelier d'experts sur les enfants victimes de mines et en y participant. Cette initiative débouchera sur l'établissement d'un document qui sera présenté par les Coprésidents à la treizième Assemblée des États parties.

10. L'Unité d'appui à l'application a aidé le Président désigné de la treizième Assemblée des États parties à formuler des idées de départ et un programme pour la treizième Assemblée des États parties et a diffusé ensuite, au nom du Président désigné, un document devant être examiné le 30 mai. L'Unité a continué à fournir un appui au Président désigné après les réunions des Comités permanents tenues du 27 au 30 mai, en contribuant à l'élaboration de documents de fond, en assurant la liaison avec le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU et en communiquant aux délégations des documents et des informations concernant la treizième Assemblée des États parties. En outre, l'Unité a organisé, au nom du Président désigné, une séance d'information à l'intention de toutes les délégations, qui s'est tenue le 19 septembre.

11. L'Unité d'appui à l'application a fourni une assistance à la Suisse en sa qualité de Secrétaire général désigné et hôte de la treizième Assemblée des États parties.

12. L'Unité a organisé et animé deux séances d'information pour les États parties chargés en 2013 d'analyser les demandes soumises au titre de l'article 5 de la Convention, ce qui a permis de doter les représentants des États parties en question des outils et des connaissances nécessaires pour s'acquitter de leur tâche. L'Unité a également contribué au processus de prolongation au titre de l'article 5 en préparant, en appuyant et en menant des activités de suivi de six réunions du groupe des États parties chargé d'analyser les demandes de prolongation au titre de l'article 5. L'Unité a préparé et diffusé les communications de la présidence informant les États parties des demandes reçues et sollicitant l'avis d'experts sur ces demandes. De plus, l'Unité d'appui à l'application a rassemblé les différentes contributions d'experts pour aider le groupe des analyses dans sa tâche. Elle a également organisé des réunions informelles entre le groupe des analyses et les États parties demandeurs. L'ensemble des efforts déployés par l'Unité a concouru à une action conforme aux recommandations adoptées à la douzième Assemblée des États parties, telles qu'elles figurent dans le document intitulé «Réflexions concernant le processus de demandes de prolongation des délais prescrits à l'article 5».

«Fournir des conseils et un soutien technique aux États parties concernant l'application et l'universalisation de la Convention, y compris le Programme de parrainage»

13. L'Unité d'appui à l'application a fourni des conseils aux sept États parties ayant présenté en 2012 des demandes de prolongation des délais fixés pour le déminage et a commencé à faire de même pour les États parties ayant indiqué qu'ils présenteraient ou risquaient de présenter des demandes pour examen à la troisième Conférence d'examen. Dans ce cadre, l'Unité a effectué des missions en Éthiopie, au Mozambique, en Serbie, au Soudan et en Turquie.

14. L'Unité d'appui à l'application a envoyé un expert consultant au Burundi afin d'aider cet État partie à mieux comprendre la nature et la portée de la tâche à accomplir aux fins de la mise en œuvre de l'article 5, à élaborer un plan à cet effet et à préparer le terrain pour s'acquitter de ses responsabilités.

15. L'Unité d'appui à l'application a fourni des conseils à la Hongrie, à l'Allemagne et au Niger pour donner suite aux engagements politiques pris lors de la douzième Assemblée des États parties concernant les zones minées inconnues précédemment.

16. L'Unité d'appui à l'application a fourni des conseils à différents États parties au sujet de l'exécution de leurs obligations découlant de l'article 5, notamment en les aidant à élaborer des déclarations d'exécution des obligations.

17. L'Unité d'appui à l'application a fourni des conseils à un grand nombre d'États parties en ce qui concerne l'exécution des engagements qu'ils ont pris et des accords qu'ils ont adoptés en matière d'assistance aux victimes.

18. L'Unité d'appui à l'application a conseillé de nombreux États parties s'agissant de leur participation à la réunion annuelle des directeurs du Programme de lutte antimines de l'ONU, qui s'est tenue en avril 2013. L'Unité a rencontré différents États parties en marge de cette réunion, et leur a donné des conseils sur le déminage et l'assistance aux victimes.

19. L'Unité d'appui à l'application a fourni des conseils au Coordonnateur du Groupe de contact sur l'universalisation et à des membres de ce groupe. L'appui fourni par l'Unité a permis en partie de renforcer la coordination et l'échange d'informations entre États parties qui contribuent activement à l'universalisation de la Convention.

20. L'Unité d'appui à l'application a fourni des conseils au Coordonnateur du Groupe de contact créé en application de l'article 7 sur les questions relatives à l'établissement de rapports. L'appui de l'Unité permettra en partie au Coordonnateur de progresser dans la promotion de moyens plus efficaces et d'établir les rapports.

21. L'Unité d'appui à l'application a soumis un rapport pour 2012 ainsi que des projections financières pour 2013-2014, et proposé au Coordonnateur du Programme de parrainage un ensemble de décisions pour le programme de travail intersessions et pour la treizième Assemblée des États parties. Elle a ensuite contribué à l'organisation de deux réunions du groupe de donateurs du Programme de parrainage, diffusé des récapitulatifs des décisions prises lors de ces réunions et assuré le suivi des décisions prises par le groupe de donateurs. Dans ce cadre, l'Unité s'est employée énergiquement à mettre en place une concertation avec les États invités par le groupe de donateurs afin d'obtenir leur parrainage.

«Faciliter la communication entre les États parties et promouvoir la communication et la diffusion de l'information concernant la Convention auprès des États non parties et du public»

22. L'Unité d'appui à l'application a reçu de nombreuses demandes d'États non parties à la Convention concernant la participation aux activités au titre de la Convention, et y a répondu.

23. L'Unité d'appui à l'application a fourni un appui au Président de la douzième Assemblée des États parties, à l'Union européenne et à plusieurs États parties en publiant 14 communiqués de presse sur les activités menées au titre de la Convention. Elle a mené une action concertée pour veiller à ce que les communiqués de presse soient disponibles en anglais, en espagnol et en français, et parfois, dans d'autres langues.

24. L'Unité d'appui à l'application a présenté des exposés sur la Convention et ses mécanismes d'application lors de l'atelier annuel organisé par le Forum de Genève à l'intention des nouveaux diplomates siégeant aux organes du désarmement et dans le cadre du Programme de bourses des Nations Unies en matière de désarmement.

25. L'Unité d'appui à l'application a participé en mars 2013 à un colloque organisé à Bruxelles par l'Institut royal supérieur de défense et intitulé «La Convention d'Ottawa, première étape vers le désarmement humanitaire».

26. L'Unité d'appui à l'application a continué de mettre à jour et d'étoffer le site Web de la Convention, notamment en créant une page consacrée à la treizième Assemblée des États parties (www.13msp.org). L'Unité a entrepris une vaste tâche de révision du contenu du site

Web de la Convention (www.apminebanconvention.org/fr), notamment en mettant à jour les pages consacrées à chaque État partie, aux buts fondamentaux de la Convention et à l'Unité d'appui à l'application. De plus, l'Unité a présenté 22 fois les travaux effectués par les États parties et les organisations partenaires sur la page d'accueil du site Web de la Convention.

27. L'Unité d'appui à l'application a continué à assurer la présence de la Convention sur les principaux médias sociaux. La page Facebook de la Convention est généralement consultée plus de 1 000 fois par semaine. En outre, l'Unité a mis un service de photographie à la disposition des États parties au moyen de Flickr. Les pages Flickr de la Convention ont été consultées plus de 15 000 fois en 2013. L'Unité a également répondu aux demandes de groupes d'étudiants et autres personnes souhaitant obtenir des informations sur la Convention et son processus d'application. Elle a reçu la visite de trois groupes d'étudiants en 2013.

28. Bien que la production de documents de fond pour les réunions des Comités permanents de mai 2013 et la treizième Assemblée des États parties n'ait pas été prévue dans son programme de travail pour 2013, l'Unité est parvenue à publier un tel document pour les réunions tenues au titre de la Convention du 2 au 6 décembre 2013, grâce à l'aide financière affectée spécifiquement par la Suisse à cette fin.

«Conserver les procès-verbaux des réunions formelles et informelles au titre de la Convention et communiquer, le cas échéant, les décisions et priorités issues de ces réunions aux États parties et aux autres parties prenantes»

29. L'Unité a diffusé des informations relatives aux résultats de la douzième Assemblée des États parties et aux réunions tenues en 2013 au titre de la Convention. En outre, elle a poursuivi ses efforts en vue de rassembler, publier sur le site Web de la Convention et communiquer au Centre de documentation de la Convention les documents et déclarations présentés lors de la douzième Assemblée des États parties et des réunions des Comités permanents de mai 2013.

«Assurer la liaison et la coordination, le cas échéant, avec les organisations internationales pertinentes qui participent aux travaux de la Convention, y compris la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), l'Organisation des Nations Unies (ONU) et le Centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG)»

30. L'Unité a rencontré à plusieurs occasions les représentants de la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres et de ses organisations membres, et les représentants du CICR afin d'échanger des idées sur les moyens de préparer et de garantir l'efficacité du programme de travail intersessions de mai 2013 et de la treizième Assemblée des États parties, et afin d'examiner les modalités d'une collaboration pour l'appui à la mise en œuvre et à l'universalisation de la Convention.

31. L'Unité d'appui à l'application a présenté des exposés lors de deux réunions du Groupe de coordination interinstitutions de la lutte antimines de l'ONU. Elle a également participé à la réunion annuelle des directeurs et des conseillers du Programme de lutte antimines de l'ONU en avril 2013, notamment en présentant deux exposés. De même, l'Unité a entretenu des contacts réguliers avec ses partenaires de l'ONU et a notamment rencontré à New York, en octobre 2013, ses collaborateurs du Service de la lutte antimines, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

32. L'Unité d'appui à l'application a maintenu des contacts avec l'Union africaine tout au long de l'année 2013, notamment en participant à un atelier organisé en mars 2013 à Addis-Abeba par l'Union africaine et le CICR. De plus, l'Unité a entretenu une collaboration étroite avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Organisation des États américains (OEA) et le Forum des îles du Pacifique.

33. L'Unité d'appui à l'application a continué à travailler en collaboration avec le Comité des droits des personnes handicapées, notamment en assistant à une grande partie des séances de la huitième session du Comité présentant, pour elle, un intérêt, et en faisant une déclaration à cette occasion. De plus, l'Unité a rencontré régulièrement les représentants du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour discuter de la collaboration en place entre la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et la Convention relative aux droits des personnes handicapées. L'Unité est également restée en contact avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur des questions d'intérêt mutuel.

34. L'Unité a beaucoup contribué aux travaux du CIDHG, notamment en participant à l'élaboration de la version actualisée du guide publié par le CIDHG sur l'action antimines et en fournissant des conseils sur les questions relatives à la place des Normes internationales de la lutte antimines de l'ONU dans la mise en œuvre de la Convention. Elle a en outre présenté des exposés sur le déminage, l'assistance aux victimes et l'application de la Convention, dans le cadre d'ateliers organisés par le CIDHG. De plus, l'Unité a pris des dispositions en vue de participer à un atelier au Koweït, en décembre 2013, dans le cadre du projet d'information en arabe du CIDHG.

Autres questions

35. Le plan de travail de l'Unité d'appui à l'application pour 2013 indique que, suivant la pratique établie, l'Unité est à même d'effectuer d'autres activités, conformes à son mandat, si des fonds supplémentaires sont mis à sa disposition pour les financer totalement (y compris les éventuels coûts supplémentaires en ressources humaines). Le plan de travail indique également que, en fonction des fonds supplémentaires disponibles, le plan de travail et le budget de base de l'Unité d'appui à l'application pour 2013 peuvent être renforcés et développés dans un certain nombre de domaines. Le plan de travail énonce que l'Unité d'appui à l'application tiendra le Comité de coordination et le Comité permanent sur l'état et le fonctionnement d'ensemble de la Convention, à sa réunion de mai 2013, au fait des ajustements qui pourraient devoir être apportés au plan de travail de base de l'Unité en raison du financement supplémentaire.

36. L'Unité d'appui à l'application a reçu des fonds supplémentaires de l'Australie, qui lui ont permis de poursuivre la mise en œuvre de deux projets de recherche concernant l'assistance aux victimes. La première initiative concerne l'examen du rôle des programmes de déminage et des autorités nationales dans l'assistance aux victimes, notamment pour ce qui est de la durabilité des efforts. La seconde consiste à faire avancer l'étude entreprise en 2011 par l'Unité d'appui à l'application concernant le rôle de l'aide au développement dans l'assistance aux victimes. L'Unité a fait des exposés sur ces sujets lors de la réunion des directeurs et des conseillers du Programme de lutte antimines de l'ONU en avril 2013, dans le cadre d'une manifestation organisée en marge des réunions des Comités permanents en mai 2013 et pendant le Colloque de Bangkok sur la coopération et l'assistance, en juin 2013.

37. Grâce aux fonds supplémentaires qu'elle a reçus de l'Australie, l'Unité d'appui à l'application a continué de prendre des initiatives ciblées en rapport avec les objectifs de la Convention dans le Pacifique. Ses efforts consistaient notamment à fournir régulièrement des conseils aux Palaos sur la mise en œuvre de la Convention, à étudier le cas des Palaos afin de déterminer comment les efforts de déminage sont liés aux lois et normes environnementales, et à appuyer le parrainage de représentants d'États du Pacifique.

38. Grâce aux fonds supplémentaires qu'elle a reçus de l'Australie, l'Unité d'appui à l'application a été en mesure d'aider la Thaïlande à organiser le Colloque de Bangkok de juin 2013, notamment en administrant un programme de parrainage et en produisant une publication du colloque.

39. En décembre 2012, l'Unité d'appui à l'application a signé un contrat avec l'Union européenne en vue d'appliquer une décision du Conseil de l'Union européenne appuyant la mise en œuvre du Plan de Carthagène. Les actions visant à mettre en œuvre la décision du Conseil ont été engagées en janvier 2013. Elles consistaient notamment à aider le Pérou, l'Équateur, le Tadjikistan, la Colombie et la République démocratique du Congo à évaluer l'application des éléments du Plan d'action de Carthagène liés au déminage, et à aider le Pérou et l'Éthiopie à évaluer leur application des volets du Plan d'action de Carthagène concernant l'assistance aux victimes. De plus, l'Unité a soutenu la mobilisation de haut niveau d'un État non partie à la Convention (Chine) et a entrepris une étude sur la façon d'assurer la sécurité des frontières sans mines antipersonnel.

Effectifs

40. En 2013, l'Unité était toujours composée de cinq personnes occupant l'équivalent de 4,1 postes à plein temps, soit un directeur (employé à plein temps), un spécialiste de l'appui à l'application de la Convention (employé à 60 %), un spécialiste de la mise en œuvre de la lutte antimines (employé à plein temps), un agent pour l'appui à l'application (employé à plein temps) et un assistant administratif (employé à 50 %). Les effectifs de l'Unité d'appui à l'application ont encore une fois permis à cette dernière de fournir un appui, des conseils et des informations professionnels aux États parties en anglais, en espagnol et en français.

41. Comme cela a été indiqué en 2012, l'Union européenne a alloué des fonds à l'Unité d'appui à l'application aux fins du recrutement en 2013 d'un administrateur auxiliaire pour une période de vingt et un mois en tant que chef de projet pour l'application de la décision du Conseil de l'Union européenne. En outre, les fonds fournis par l'Union européenne couplés aux fonds prévus par le plan de travail de 2013 pour le recrutement de personnel temporaire ont permis à l'Unité d'engager à nouveau, à titre temporaire et à temps partiel (40 %), un coordonnateur pour les communications. De même, l'Unité a accueilli quatre stagiaires/jeunes experts associés en 2013.

Financement

42. Les dépenses prévues par le plan de travail de l'Unité pour 2013 s'élèvent à 940 694 francs suisses au total. Le plan de travail de base de l'Unité a débuté en 2013 avec un report positif de 2012 s'élevant à 5 957 francs suisses.

43. Au 27 novembre 2013, le montant des contributions reçues par l'Unité d'appui à l'application pour l'exécution de son plan de travail atteignait une somme totale de 594 186 francs suisses, versés par les États parties suivants: Albanie, Algérie, Allemagne, Australie, Autriche, Bulgarie, Cambodge, Chili, Chypre, Colombie, Danemark, Estonie, Hongrie, Iraq, Irlande, Jordanie, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas et Turquie. De plus, Chypre, l'Italie, les Pays-Bas, la Suède et la Suisse ont présenté des engagements par écrit ou s'emploient actuellement à conclure des accords représentant au total 219 260 francs suisses supplémentaires.

44. Au 31 octobre 2013, les dépenses comptabilisées au titre du plan de travail de base s'élevaient à 738 326 francs suisses.

45. Au 27 novembre 2013, quatre États parties (Australie, Autriche, Danemark et Irlande) s'étaient engagés à fournir au total 251 618 francs suisses pour appuyer l'exécution du plan de travail de l'Unité d'appui à l'application pour 2014, et deux États parties (Australie et Danemark) s'étaient engagés à verser 149 500 francs suisses pour appuyer l'exécution du plan de travail de l'Unité pour 2015.

46. À la onzième Assemblée des États parties, il a été recommandé que les États parties «améliorent le modèle de financement en place et garantissent l'apport de contributions en quantité suffisante en faveur de l'Unité d'appui à l'application tant que le modèle de financement reste inchangé». L'Unité a contribué à cette entreprise en rédigeant à plusieurs occasions des lettres envoyées à tous les États parties, dans lesquelles le Président demandait à ceux-ci de faire parvenir leurs contributions à l'Unité. En outre, l'Unité a participé à l'envoi de lettres adressées spécifiquement à certains États parties. Son personnel a consacré beaucoup de temps à préparer des documents en vue d'obtenir des financements des États parties intéressés, et à rendre compte de l'utilisation de ces fonds.

47. En septembre 2013, l'Unité d'appui à l'application a invité ses nouveaux contributeurs financiers à des séances d'information sur ses activités et son financement.

48. Conformément à la «Directive émanant des États parties à l'intention de l'Unité», qui dispose qu'«un rapport annuel financier qui a fait l'objet d'un audit» pour l'année écoulée (…) est soumis par l'Unité au Comité de coordination, puis à chaque assemblée des États parties ou conférence d'examen, pour approbation», le Directeur de l'Unité d'appui à l'application a présenté au Comité de coordination le rapport financier annuel de l'Unité pour 2012 qui avait fait l'objet d'un audit. Cette déclaration a été publiée sur le site Web de la Convention pour consultation par toutes les parties intéressées.

49. Conformément à l'accord sur l'appui à l'application, qui a été signé par le Président de la dixième Assemblée des États parties et le Directeur du CIDHG le 6 septembre 2011, le CIDHG a continué en 2012 à fournir les locaux ainsi qu'un soutien administratif et autre pour les activités de l'Unité. Le CIDHG a également continué d'appuyer l'organisation du programme de travail intersessions et l'administration du Programme de parrainage. L'appui du CIDHG à l'Unité englobe la gestion des ressources humaines, la gestion financière, la gestion de l'information en interne, la mise à disposition de locaux à usage de bureaux et la logistique générale, les services d'information et de communication, les services afférents aux voyages, la gestion des conférences, l'administration du Programme de parrainage, le soutien aux publications et la gestion du site Web. Ces services d'appui sont financés à partir de la contribution de base de la Suisse au CIDHG.

Tableau 1
Financement du plan de travail de l'Unité pour 2013 (au 27 novembre 2013)
(Montants en francs suisses)

Iraq	5 348
Irlande	61 400
Jordanie	888
Mexique	4 533
Norvège	137 694
Nouvelle-Zélande	14 458
Pays-Bas	60 740
Turquie	3 638
Sous-total	**594 186**
Contributions attendues	
Italie (engagement écrit)	60 000
Pays-Bas (contrat conclu)	39 260
Suède (contrat reçu)	60 000
Suisse (contrat reçu)	60 000
Sous-total	**219 260**
Autres recettes	
Report à nouveau de 2012	5 957
Autres recettes reçues	149
Autres recettes attendues	900
Sous-total	**7 006**
Total des recettes reçues ou attendues au 27 novembre	**820 452**

Tableau 2
Financement des plans de travail de l'Unité pour 2014 et 2015 (au 27 novembre 2013)
(Montants en francs suisses)

Contributions reçues ou attendues	*Plan de travail pour 2014*	*Plan de travail pour 2015*
Australie (reçues)	100 000	100 000
Autriche (proposition en attente)	24 218	
Danemark (contrat signé)	66 000	49 500
Irlande (reçues)	61 400	
Total	**251 618**	**149 500**

Tableau 3

Plan de travail de l'Unité pour 2013: dépenses prévues au budget (12 mois) contre dépenses effectives (au 31 octobre), tous les montants sont en francs suisses

		Traitements + charges sociales		*Frais de voyage du personnel*		*Honoraires et frais de voyage des consultants*		*Impression et mise en page des publications*		*Traduction*		*Autres coûts*		***Total***	
		Budget	*Dépenses effectives*	*Budget*	*Dépenses effectives*	*Budget*	*Dépenses effectives*	*Budget*	*Dépenses effectives*	*Budget*	*Dépenses effectives*	*Budget*	*Dépenses effectives*	***Budget***	***Dépenses effectives***
Préparer, faciliter et mener les activités de suivi des réunions formelles et intersessions tenues au titre de la Convention, ainsi que des réunions du Comité de coordination et du Groupe d'analyse des demandes de prorogation au titre de l'article 5	Budget	291 934		12 500						2 000		1 000		**307 434**	
	Dépenses effectives		240 361		11 481						3 020		2 354		**257 215**
Fournir des services d'appui fonctionnel et autres services au Président, au Président désigné, aux Coprésidents et aux Corapporteurs dans le cadre de leurs travaux relatifs à toutes ces réunions	Budget	155 937		2 500								2 000		**160 437**	
	Dépenses effectives		130 482				1 801						1 970		**134 252**
Fournir des conseils et un soutien technique aux États parties concernant l'application et l'universalisation de la Convention, y compris le Programme de parrainage	Budget	186 290		30 000		50 000						2 000		**268 290**	
	Dépenses effectives		157 951		22 348										**180 300**

		Traitements + charges sociales		*Frais de voyage du personnel*		*Honoraires et frais de voyage des consultants*		*Impression et mise en page des publications*		*Traduction*		*Autres coûts*		***Total***	
		Budget	*Dépenses effectives*	*Budget*	*Dépenses effectives*	*Budget*	*Dépenses effectives*	*Budget*	*Dépenses effectives*	*Budget*	*Dépenses effectives*	*Budget*	*Dépenses effectives*	***Budget***	***Dépenses effectives***
Faciliter la communication entre les États parties et promouvoir la communication et la diffusion de l'information concernant la Convention auprès des États non parties et du public	Budget	84 140		2 500				5 000						**91 640**	
	Dépenses effectives		68 675		969								34		**69 678**
Conserver les procès-verbaux des réunions formelles et informelles au titre de la Convention et communiquer, le cas échéant, les décisions et priorités issues de ces réunions aux États parties et aux autres parties prenantes	Budget	47 282										1 000		**48 282**	
	Dépenses effectives		41 205												**41 205**
Assurer la liaison et la coordination, le cas échéant, avec les organisations internationales pertinentes qui participent aux travaux de la Convention, y compris la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres, le CICR, l'ONU et le CIDHG	Budget	61 111		2 500								1 000		**64 611**	
	Dépenses effectives		48 072		7 081								523		**55 676**
	Total	**826 694**	**686 745**	**50 000**	**41 879**	**50 000**	**1 801**	**5 000**	**0**	**2 000**	**3 020**	**7 000**	**4 881**	**940 694**	**738 326**